



Plateforme GÉnergie 2023
Des subventions à votre disposition pour améliorer
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure SIG-éco21

Action Immobilier - Réalisations Régies

L'accompagnement Action Immobilier propose des contributions aux régies pour toute action faite avec SIG-éco21.



Subvention

CHF 250.- pour Eclairage et Circulateurs, CHF 200.- à CHF 8'000.- pour Chauffage, CHF 800.- pour Ventilation, CHF 1'500.- pour Equilibrage hydraulique.



Impact

Réduire les émissions de CO₂ et les consommations d'électricité sur les communs d'immeuble

Les actions ont un impact sur la réduction de CO₂ (chaufferie, équilibrage hydraulique) ou la consommation d'électricité (éclairage, circulateurs) ou bien les deux (ventilation).

Optimisez votre parc immobilier

Tout au long de la démarche, SIG-éco21 vous accompagne dans la planification et la mise en œuvre de vos projets d'efficacité énergétique dans le respect de la législation. Vous nommez un gestionnaire énergie interne, qui est le point d'entrée pour l'optimisation de votre parc immobilier. Vous avez la possibilité de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage énergie pour travailler sur des mandats ponctuels.

L'accompagnement se déroule en 4 étapes :

1. Planification :

Réalisation d'un plan d'actions et de recommandations pour mettre en conformité vos installations.

2. Réalisation :

Formation des ressources nécessaires et mise en œuvre des mesures préconisées, avec pour effet une réduction de vos charges énergétiques.

3. Suivi :

Votre conseiller SIG-éco21 vous accompagne tout au long de la démarche. Des outils informatiques innovants vous permettent par ailleurs de suivre et d'ajuster vos actions au jour le jour.

4. Revue des objectifs :

Ce bilan détaillé vous donne une vision globale des actions menées, ainsi que des aides financières auxquelles ces actions vous donnent droit.

Conditions d'obtention

- Etre une régie
- Signature d'un contrat d'accompagnement Action Immobilier